



# INFO SERVICES ÉDUCATIFS

## L'UTILISATION DES AIDES TECHNOLOGIQUES



### Info/Sanction 10-11-011 (Formation générale des jeunes)

Jusqu'à la session d'examen d'août 2010, l'utilisation des outils d'aide à la lecture était réservée aux élèves ayant une déficience visuelle de degré modéré à sévère. Cependant, la question de l'utilisation de ces outils par les élèves ayant des besoins particuliers a été étudiée avec la participation des responsables des programmes d'études et celle des responsables de l'évaluation du domaine des langues. En conclusion, le consensus est à l'effet que, pour les élèves ayant des **besoins particuliers**, l'utilisation d'outils d'aide à la lecture lors de l'administration des épreuves ministérielles serait dorénavant autorisée aux conditions suivantes :

- la nécessité de l'utilisation d'un outil d'aide à la lecture pour répondre au besoin particulier de l'élève doit être inscrite au plan d'intervention;
- l'outil d'aide à la lecture doit être régulièrement utilisé pendant l'année scolaire lors des activités d'apprentissage et d'évaluation;
- l'outil d'aide à la lecture ne doit pas permettre la traduction dans une langue différente de celle de l'épreuve.

Source : [http://www.recitadaptscol.gc.ca/IMG/10-11-011-info\[1\].pdf](http://www.recitadaptscol.gc.ca/IMG/10-11-011-info[1].pdf)

### Caractéristiques de l'élève ayant des besoins particuliers

- La situation de l'élève nécessite l'établissement d'une démarche de plan d'intervention. Le plan repose sur une analyse rigoureuse de la situation de l'élève réalisée par les intervenants concernés de l'équipe du plan d'intervention.
- L'élève aura bénéficié préalablement d'interventions systématiques, fréquentes et ciblées visant notamment l'apprentissage de stratégies tout au long de son parcours scolaire. Malgré ces

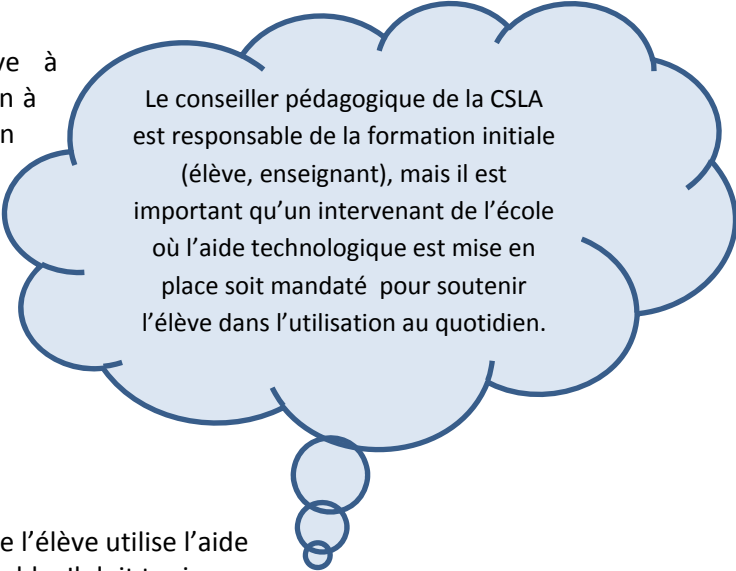
interventions, l'élève ne peut faire la démonstration de ses apprentissages, car les difficultés persistent et il ne progresse pas suffisamment pour répondre aux exigences de la tâche ciblée telle que réalisée par les élèves de son âge.

- La situation de l'élève peut nécessiter le recours à des mesures de soutien (l'enseignement de certaines stratégies cognitives et métacognitives, une aide technologique ou autre)
- Il est impératif de maintenir l'enseignement des stratégies avec ou sans l'aide technologique.
- Il doit y avoir une adéquation entre le besoin particulier de l'élève, la mesure de soutien choisie et ce qui doit être évalué. Cette adéquation permet notamment de vérifier si la mesure choisie doit être considérée comme une adaptation ou une modification.
- La mesure doit révéler un caractère indispensable pour l'élève afin de lui permettre de développer, d'exercer et de démontrer sa compétence. Sans l'utilisation de la mesure d'adaptation, il serait impossible pour l'élève de répondre aux exigences des tâches à réaliser.

**Source :** *Considérations pour établir les mesures d'adaptations à mettre en place en situation d'évaluation (document de soutien),* Direction de l'adaptation scolaire, Mai 2011

### Définition et caractéristiques d'une aide technologique

- L'aide technologique est une assistance technologique qui permet à l'élève de réaliser une tâche qu'il ne pourrait réaliser (ou réaliser difficilement) sans le soutien de cette aide et doit révéler un caractère essentiel pour répondre à la situation.
- Il est nécessaire de bien former l'élève à l'utilisation d'une aide technologique de façon à ce qu'il se l'approprie tant sur le plan technique que sur le plan pédagogique.
- L'aide technologique choisie doit être expérimentée de façon méthodique et rigoureuse en situation d'apprentissage; si l'aide s'avère pertinente et présente une valeur ajoutée, l'élève doit l'utiliser sur une base régulière et de façon prolongée dans les situations d'apprentissage et d'évaluation.
- Il est important d'enseigner et de s'assurer que l'élève utilise l'aide technologique d'une façon efficace et responsable. Il doit toujours exercer son jugement et conserver son autonomie à l'égard de l'aide technologique.



Le conseiller pédagogique de la CSLA est responsable de la formation initiale (élève, enseignant), mais il est important qu'un intervenant de l'école où l'aide technologique est mise en place soit mandaté pour soutenir l'élève dans l'utilisation au quotidien.

**Source :** *Considérations pour établir les mesures d'adaptations à mettre en place en situation d'évaluation (document de soutien),* Direction de l'adaptation scolaire, Mai 2011

## Types d'aides technologiques autorisés en situation d'évaluation (lecture et écriture)

1. **L'aide à la rédaction** est une assistance technologique qui soutient l'élève dans une tâche d'écriture reliée principalement à la planification, à l'organisation et à la rédaction d'un texte.

### Exemples de logiciels :

Planification et organisation : *Inspiration (idéateur)*,

Rédaction : *Word (traitement de texte)*,

*Word Q (prédicteur de mots)* est le logiciel le plus utilisé à la CSLA, mais il existe d'autres logiciels sur le marché tels *Médialexie* et *Kurzweil*.

La fonction d'aide à la rédaction s'utilise en même temps qu'un logiciel de traitement de texte standard. Le logiciel affiche une liste de mots correctement orthographiés (prédicteur de mots) au fur et à mesure que le texte est saisi.

Il suffit alors de sélectionner le mot voulu à l'aide d'une touche unique ou de la souris. Le logiciel peut également lire les mots à haute voix pour aider l'utilisateur à faire son choix.



2. **L'aide à la révision/correction** est une assistance technologique qui soutient l'élève dans une tâche de correction. Les fonctions liées à ce type d'aide sont : le réviseur/correcteur orthographique (usage et grammatical) ainsi que différents dictionnaires (définitions, synonymes, antonymes, conjugaisons, visuel, autre).

### Exemples de logiciels :

Correcteur orthographique : *Antidote*, *Cordial*

3. **L'aide à la lecture** est une assistance technologique qui soutient l'élève dans une tâche de lecture ou d'écriture reliée principalement à la lecture et à la relecture d'un texte d'auteur ou d'une production personnelle. Les fonctions liées à ce type d'aide sont la synthèse vocale, le marqueur et le crayon numériseur.

### Exemples de logiciels :

Synthèse vocale : *Word Q*, *Médialexie*, *Kurzweil*.

Il s'agit d'un logiciel dont la fonction est de convertir un texte numérique en voix synthétisée (sortie vocale). Par exemple, l'élève écrit une phrase dans son traitement de texte et fait relire chacun des mots par le logiciel de synthèse vocale (voix numérique synthétique d'homme ou de femme). Le logiciel lit exactement le texte tel qu'il est écrit.

**Sources :** Rencontre *Se donner une vision de l'intégration des TIC en adaptation scolaire*, Jean Chouinard, Service national du RÉCIT en adaptation scolaire, avril 2011

*Les aides technologiques pour les élèves dyslexiques*, Madeleine Fauteux, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSMB